

TRIBUNE ENVIRONNEMENT (SMF)
(version du 23 avril 2024, approuvée à l'unanimité par le CA du 24/05/24)

Auteur : Stéphane Ballet.

Institution : Professeur à l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) à Aix-Marseille Université, Vice-Président de la Société Mathématique de France (SMF).

Titre long: Sur les politiques publiques ainsi que les pratiques dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, et leurs effets sur l'environnement.

Titre court: Sur l'organisation de la recherche et ses effets sur l'environnement.

Texte :

Aujourd'hui, quel que soit le secteur socio-professionnel dans lequel on se situe, on ne peut faire l'économie d'une interrogation d'ordre écologique sur les pratiques des usagers et sur les politiques publiques qui les conditionnent. Il est désormais admis que le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, de par sa spécificité, participe malheureusement à la dégradation de l'environnement et au dérèglement climatique, au-delà du particularisme des différentes disciplines qui le composent. En particulier, les professionnels de la recherche académique sont amenés à se déplacer fréquemment dans le cadre des coopérations nationales ou internationales avec d'autres chercheurs, ainsi que dans le cadre de la diffusion et du rayonnement au travers des nombreux colloques ou invitations organisés chaque année.

D'autres points plus insidieux, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, méritent aussi d'être mentionnés. Ils concernent plus généralement les mutations et l'évolution de notre métier, dont les caractéristiques ne semblent pas neutres sur le plan écologique, pour ne pas dire défavorables.

Néanmoins, il est important de souligner que beaucoup d'initiatives et de prises de conscience ont eu lieu récemment dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous mentionnerons par exemple le texte des CNU 25 et 26 recensant de telles initiatives:

"l'initiative Labo 1.5, les réflexions menées par le CNRS et en particulier l'avis publié par son comité d'éthique, les recommandations du conseil scientifique de l'INSMI, le manifeste pour la limitation de l'avion dans les laboratoires de mathématiques déjà signé par plus de 600 collègues, ou encore les différentes chartes adoptées par un certain nombre de laboratoires (LAMA, MAP5, UMPA, IMB, pour n'en citer que quelques-uns) ou de sociétés savantes (SFdS)¹." ²

Cependant, il est important d'aller plus loin, d'aller au-delà des évidences premières qui, bien qu'importantes à signaler – car même les év-

¹Charte d'écoresponsabilité adoptée en Conseil SFdS le 21.11.2023: https://www.sfds.asso.fr/fr/qui_sommes_nous_/681-presentation/.

²CNU 25 et 26: Motion Environnement du 5 février 2024 (votée à l'unanimité), cf. <https://cnu25.emath.fr/>.

idences nécessitent du courage quand elle remettent en cause l'intérêt personnel ou communautaire –, ne peuvent en aucun cas nous dispenser d'une analyse réflexive plus profonde et plus globale, d'ordre épistémologique et éthique, ainsi que et surtout d'une analyse systémique.

Jusqu'à présent les constats et les recommandations de l'Institution sont plutôt centrés sur l'individu, à quelques exceptions près comme les directives bienvenues de certains CNU, qui cherchent à modifier leurs pratiques, afin de ne pas pénaliser l'effort individuel:

"Une mission importante du CNU est l'évaluation des carrières. [...] Nous savons par exemple toutes et tous que le rayonnement scientifique est trop souvent confondu avec le nombre de déplacements lointains, que cette mesure du rayonnement peut encourager les collègues disposant de moyens importants à voyager plus, tout en pénalisant fortement celles et ceux qui ne le peuvent ou ne le souhaitent pas. Pour cette nouvelle mandature, il nous semble important de faire évoluer les règles d'évaluation de nos sections 25 et 26, en respectant notamment les recommandations émises par le Conseil Scientifique de l'INSMI en février 2022. Dans leurs missions d'évaluation qualitative des dossiers et jamais quantitative, les sections 25 et 26 du CNU s'engagent à laisser toute leur place à des marqueurs dits "bas carbone" (expertise, jurys, engagement local et national, etc) et à ne pas pénaliser celles et ceux qui font le choix de s'engager dans la voie d'une réduction de leur impact environnemental."³

Pour autant, le point faible des analyses existantes publiées concerne l'absence d'une démarche épistémologique systémique, qui interrogerait les présupposés du monde institutionnel de la recherche, notamment la pertinence de l'ensemble des dispositifs structurant et socialisant ce milieu, dispositifs considérés comme quasi-intrinsèques voire consubstantiels à la survie de l'activité de recherche et à la socialisation de son cadre, alors même qu'on oublie souvent qu'une bonne partie d'entre eux n'existe que depuis peu de temps. Ne surestimons pas le rôle historique de ces dispositifs récents dans le développement de l'activité de recherche en France.

On mentionnera le cas emblématiques de l'ANR, qui bien qu'ayant soulevé l'indignation à l'origine de sa mise en place, figure aujourd'hui comme le dispositif phare, considéré comme incontournable dans le bon fonctionnement de tous les laboratoires de France, toutes disciplines confondues. Or ce dispositif semble loin d'être anodin sur le plan climatique, dans la mesure où il est entre autre responsable de l'explosion du nombre de conférences⁴. Dans cette même veine, on mentionnera aussi les dispositifs ERC, ECOSUD, ou encore CIVIS, ce dernier dédié ouvertement à la mobilité. Or l'implication

³CNU 25 et 26: *ibidem*.

⁴Il est difficile actuellement de donner des chiffres car aucune étude n'a été faite par le Ministère. Mais il suffit d'estimer le nombre moyen annuelle de conférences programmées dans chaque projet d'ANR en cours pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène, sachant par exemple que 1718 projets de recherche ont été sélectionnés pour financement lors de l'appel à projets générique de 2022 (<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/les-resultats-definitifs-de-lappel-a-projets-generique-aapg-2022>).

individuelle dans tous ces dispositifs est fortement encouragée par le biais des avancements tant au niveau local qu'au niveau national (CNU), avancements qui sont clairement conditionnés par la participation à ce type de dispositifs.

On voit donc apparaître de manière criante des injonctions et des mesures qui pourraient bien être contradictoires de la part d'une Institution qui s'exclut en partie de la critique et de l'analyse au détriment de l'individu, comme cela avait déjà été mentionné au Bureau et au Conseil d'Administration de la SMF⁵, en particulier lors de la présentation d'actions en faveur de l'environnement de la part de notre collègue Ivan Gentil⁶, dont nous saluons par ailleurs le travail. Aussi, il semble donc aujourd'hui impératif de se donner la peine de soumettre à l'épreuve de l'analyse critique quantitative les dispositifs imposés par le ministère et les institutions, dans le sens d'évaluer aussi le coût carbone moyen de chacun des dispositifs principaux impliqués dans l'activité de recherche. Cela permettrait de mettre au jour officiellement les injonctions contradictoires, qui existent à n'en pas douter, et de soulever les questions cruciales suivantes:

Ne doit-on pas repenser les dispositifs tels que les ANR dont la systématisation et la généralisation à toutes les disciplines, en tant que suppléments aux financements récurrents de la recherche, participent à l'aggravation de la situation écologique ?

Doit-on continuer à encourager au niveau individuel les efforts en direction de la diffusion, et du rayonnement par le biais des avancements ? ou bien ne doit-on pas plutôt les encourager au niveau collectif par le biais du soutien financier d'organismes dédiés tels que par exemple les IRES, le CIRM, ou autres, ce qui permettrait de juguler et de réguler les initiatives individuelles multiples forcées qui ont conduit à la schizophrénie à laquelle on assiste aujourd'hui ?

En tout état de cause, c'est bien le Ministère et l'Institution qui infléchissent les comportements par le biais de leviers tels que les critères d'avancement ou d'attribution de primes (RIPEC, etc.) ou de financements au niveau des instances locales et nationales. Les mécanismes ne sont pas strictement sous-tendus par des rapports hiérarchiques directs (socialisation injonctive) mais basés sur une socialisation de type affectif (socialisation horizontale) du cadre qui fait que le système fonctionne ensuite seul : les usagers reliés par des liens affectifs créés au fil du temps se donnent mutuellement du travail afin de répondre à leurs propres initiatives, lesquelles sont motivées essentiellement par le désir de reconnaissance de la part de l'Institution.

⁵Bureau et CA de la SMF respectivement du 12 et 13 octobre 2023, Paris (IHP et Collège de France). Cf. PV du CA des 12 et 13 octobre 2023.

⁶Gazette de la Société Mathématique de France, Janvier 2024: cette tribune libre issue d'un travail collectif présenté par Ivan Gentil à l'automne 2023 devant le CA de la SMF mentionne le soutien de la SMF à l'initiative, ainsi qu'en fin de texte la demande plus globale d'une interrogation systémique afin qu'"un changement structurel" ait lieu "en adéquation avec les conclusions scientifiques" concernant l'impact écologique des pratiques (et des politiques qui les conditionnent) du monde de la recherche. Néanmoins, cette demande ne cible pas suffisamment précisément les dispositifs structurels et leurs enjeux, potentiellement responsables de la situation paradoxale qui bloque les progrès en matière de comportements écologiques individuels.

Aussi, il semble plus que jamais nécessaire aujourd'hui d'épurer le contexte d'émergence des initiatives afin de restaurer un équilibre naturel qui respecte mieux les exigences écologiques actuelles. Cela ne pourra se faire sans le soutien de l'Institution, mais celui-ci doit être repensé dans le sens non seulement d'accorder plus de confiance au principe de liberté académique mais aussi de redonner toute son importance à la recherche sur le temps long. Le rapport au temps dans l'activité de recherche est essentiel et il influe de manière évidente sur son impact écologique. L'évolution de notre métier a conduit à une réduction et à une compression du temps consacré à la recherche ainsi qu'à sa fragmentation. Il s'agirait de redonner du temps aux chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s ⁷, de favoriser les invitations et les échanges de plus longue durée dans les organismes dédiés à la diffusion et au rayonnement par exemple. Voilà ce qu'on aimerait voir de la part de notre Institution!

⁷Via, entres autres, une réduction et simplification des contraintes administratives.